

Que dire à un bébé sans papiers ?

Le Monde | 08.04.11 | 13h46

La Cour de cassation a tranché. Les deux petites filles d'un couple français ne sont pas les leurs. Ou plutôt, elles le sont aux Etats-Unis, mais pas en France. C'est le résultat ubuesque du retard français en matière de filiation.

Que cela plaise ou non, de plus en plus de parents conçoivent leurs enfants grâce à la gestation pour autrui (GPA). Dans le cas du couple dont nous parlons, deux jumelles sont nées d'une fécondation in vitro - le sperme du papa et l'ovule d'une amie - portée pendant neuf mois par une Américaine. Deux jumelles ont vu le jour, mais la loi française nie le lien qui les unit à leurs parents.

Jusqu'ici, pourtant, cette régularisation se faisait. Doucement mais sûrement, ces familles entraient dans le droit et la sécurité qu'il procure. La Cour de cassation vient d'y mettre un coup d'arrêt en renvoyant ces familles à l'ère de la jungle. Un vide juridique où règne la loi naturelle ou celle du plus riche (car lui pourra contourner le système).

"La mère, c'est celle qui accouche", précise la Cour. Très bien, mais ensuite ? Pourquoi ne pas autoriser ces parents à adopter l'enfant conçu pour eux ? Il existe mille arguments, savants, éthiques, juridiques, pour justifier cette orthodoxie française...

Les magistrats ne souhaitent pas trancher un débat qui appartient aux politiques (ils ont bien raison). Sauf que le débat politique n'a pas tranché non plus. Il s'est déroulé dans des couloirs feutrés de conversations entre experts sur la bioéthique. Autant dire sous l'influence de lobbyistes religieux ou de spécialistes en morale. Le tout avec la bénédiction tacite de pieux progressistes, pour qui la question des mères porteuses se résume à la "marchandisation des ventres". Et, pourtant, un autre monde est possible... Un monde où l'intérêt de l'enfant, et non la morale, est prioritaire.

Est-il souhaitable, oui ou non, qu'un enfant vive avec un statut légal, c'est-à-dire un lien parental reconnu par la loi ? Ou est-il préférable qu'il reste sans papiers ? Que ceux qui pensent que la seconde solution est plus "morale" aillent l'expliquer aux enfants en question... Car c'est bien cette conversation que devra un jour avoir ce couple avec ses jumelles.

"Papa, maman, pourquoi on n'est pas sur le livret de famille ? Vous n'êtes pas nos parents pour de vrai ?

- Si ma chérie, mais l'Etat ne veut pas.

- Pourquoi ?

- Parce que des gens ne veulent pas.

- Pourquoi ? On n'est pas français ? On est des clandestins comme ceux que la dame veut remettre dans des "bateaux" à la télé ?

- Mais non, ma chérie, vous êtes françaises. Comme papa et moi...

- Ben alors pourquoi ?
- Les gens n'aiment pas la façon dont vous êtes venues au monde.
- On est entrées dans la vie comme des clandestins, c'est ça ?
- Comment t'expliquer, ma chérie ? C'est assez simple en fait. A cause de mes ovules, je ne pouvais pas avoir d'enfants. Mais papa si. Nous avons tellement envie de vous avoir, les procédures d'adoption sont si longues, que nous sommes allés aux Etats-Unis. Et nous avons demandé à une dame de vous porter pour nous... Là-bas, vous avez des papiers, mes chéries.
- Alors, on est américaines...
- Mais non...
- Mais si. Cool. Obama, il a trop la classe... Dis maman, ce monsieur Guéant, il ne veut quand même pas mettre les Américains dans des bateaux ?
- Va faire tes devoirs, ma chérie. Demain, tu as contrôle de géographie."

Essayiste et journaliste, rédactrice en chef de la revue "ProChoix", elle est l'auteure notamment de "La Tentation obscurantiste" (Grasset, 2005) et de "La [Dernière Utopie](#)" (Grasset, 2009).

Caroline Fourest (Sans détour) Article paru dans l'édition du 09.04.11